



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT TROIS FEVRIER**
Présents : **15** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : **17** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : **15** sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 février 2023**

Présents : 15

Votants : 15

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

DE 015-2023/02-015 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire indique que suite aux mouvements des personnels de notre commune, aux créations de postes et aux changements de grades il convient de procéder à une actualisation du tableau des effectifs.

Il présente le tableau suivant comportant les postes ouverts et pourvus au 31/12/2022 et les mouvements à prévoir à compter du 01 mars 2023 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- *VALIDE les propositions de modifications du tableau des effectifs à intervenir au 1^{er} mars 2023*
- *CHARGE le maire de procéder aux fermetures et modifications de postes nécessaires*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents à intervenir*

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme. Le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération du 23 02 2023

POSTES OUVERTS	FONCTIONNAIRE	Taux horaire	P pourvu - NP non pourvu		à garder SUR EXERCICE 2023 en ETP	ETP pourvu 01 01 2023	Mouvement à prévoir au 01/03/2023
			ETP existant au 31/12/2022	Pourvu Non Pourvu AU 31/12/22			
Filière administrative (dont animation + agence postale)							
1	Adjoint principal	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
			3				
1	Adjoint Administratif principal 1ère classe	TC 35/35		1P - 2NP	2,00	1,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
1	Adjoint Administratif principal 2ème classe	TC 35/35	2	1P - 1NP	2,00	1,00	
2	Adjoint Administratif (avant 2019)	TC 35/35	4	2 P - 2 NP	3,00	2,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
		TNC 20/35	0,57	NP	0,57	0,00	
(animation)							
1	Redacteur administratif principal 1ère classe	TC 35/35	1	NP	0,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
Filière technique							
service voirie							
1	Technicien principal 2ème classe	TC 35/35	1	NP	0,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
1	Agent de Maîtrise principal	TC 35/35	2	1P - 1NP	2,00	1,00	
1	Agent de maîtrise (avant fév 2014)	TC 35/35	1	NP	1,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
1	Agent de maîtrise (avant janv 2021)	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
2	Adjoint Technique principal 2ème classe	TC 35/35	2	2P	2,00	2,00	
1	Adjoint technique (avant janv 2020)	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
1	Adjoint technique (avant janv 2020)	TC 35/35	1	NP	1,00	0,00	
service scolaires - restauration							
1	Adjoint technique (avant janv 2020)	TNC 33/35	0,94	P	0,94	0,94	
1	Adjoint Technique (avant janv 2019)	TC 35/35	1	NP	0,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
1	Adjoint Technique principal 2ème classe	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
service scolaire - écoles							
1	Adjoint Technique principal 1ère classe	TNC 33/35	0,94	NP	0,90	0,00	poste non pourvu à 33/35 pour 0,94 ETP à modifier en 31,5/35 pour 0,90 ETP à compter du 01/03/2023
1	Adjoint Technique principal 2ème classe	TNC 31,5/35	0,90	P	0,90	0,90	
1	Adjoint Technique (avant janv 2019)	TNC 33,28/35	0,95	P	0,95	0,95	
service scolaire - CLSH - entretien							
1	Adjoint Technique principal 2ème classe	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	
1	Adjoint Technique principal 2ème classe	TNC 30,36/35	0,87	P	0,87	0,87	
sans affectation de service							
1	Adjoint Technique principal 2ème classe	TC 35/35	1	NP	1,00	0,00	
1	Adjoint Technique (avant janv 2019)	TC 35/35	1	NP	1,00	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
Filière sociale							
1	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	TNC 31,5/35	1	P	0,90	0,90	
Filière Police							
1	Garde Champêtre chef principal	TC 35/35	1	P	1,00	1,00	

POSTES OUVERTS	Taux horaire	ETP budgété existant au 31/12/2022	Pourvu Non Pourvu AU 31/12/22	à garder SUR EXERCICE 2023 en ETP	ETP pourvu 01 01 2023		
CONTRACTUEL sur emploi permanent							
Poste saisonnier ou pour accroissement d'activités							
1	Adjoint technique	TNC 7/35	1	NP	0,60	0,00	1 poste non pourvu à supprimer au 01 03 2023
CDD/PEC emploi aidé							
		20/35	2	1	2	1	delib du 29/03/2018



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Delibération affichée le	mercredi 8 mars 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr